

# Politique de remboursement – 2017

## Club Caravelles de Sainte-Foy/Sillery



**Toute activité, fournie et réalisée dans le cadre du programme où le joueur (joueuse) est inscrit, ne sera pas remboursée.**

Toute demande de remboursement devra être faite par **écrit** ou par **courriel** au :

Club de soccer Caravelles 930, avenue Roland-Beaudin C.P. 218 Québec (Québec) G1V 4H8 ou au [adjointadministratif@caravelles.ca](mailto:adjointadministratif@caravelles.ca)

Celle-ci devra être reçue à notre bureau au plus tard aux dates suivantes selon le cas:

### **Saison d'été**

Jusqu'au 17 mars 2017 inclus: aucun frais

Du 18 mars 2017 au 12 mai 2017 inclus: des frais administratifs de 40 \$ s'appliquent

À partir du 13 mai 2017 : Aucun remboursement sauf si preuve médicale.\*

### **Saison automne-hiver**

Jusqu'au 1 octobre 2017 inclus: aucun frais

Du 2 octobre 2017 au 13 octobre 2017 inclus : des frais administratifs de 40 \$ s'appliquent.

À partir du 14 octobre 2017 : Aucun remboursement sauf si preuve médicale.\*

Pour les gens inscrits **UNIQUEMENT** à la saison hiver (excluant l'automne), les demandes de remboursement (avec frais de 40\$) seront acceptées jusqu'au 27 janvier 2018.

(\* ) Exception dans le cas d'une maladie empêchant le joueur de poursuivre son activité (matches ET pratiques) pour le reste de la saison. La présentation d'une preuve médicale (l'original) est obligatoire. Pour bénéficier du remboursement la demande doit être parvenue à notre bureau à l'intérieur d'une période de 30 jours suivant la date sa maladie.

### **Forfait équipe (Senior et O-35)**

Aucun remboursement (même médical) ne sera accepté pour l'inscription d'un joueur ou d'une joueuse en forfait par équipe. La gestion des remboursements doit se faire au sein même de l'équipe.

### **Les tout-petits (U-04 à U-06)**

**Après le 12 juin 2017**, aucun remboursement n'est accordé. Si remboursement avant le 12 juin, le matériel offert en commandite (short, bas et ballons) doit être rendu au club.

### **Frais de camps de sélection (A/AA/AAA)**

IMP : Tout joueur/joueuse inscrit et participant à un camp de sélection des Caravelles, et qui demande par la suite un remboursement au club, se verra charger 20\$ (en supplément des frais administratifs si applicables) avant de le quitter.

### **Autres activités Caravelles (camps d'été, CDL, CDT, cliniques de gardien)**

Aucun remboursement sauf si preuve médicale.